

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS MSDS

n° CAS: 124-63-0 MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

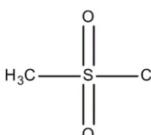
Forme du produit : Substance

:

n° CAS : 124-63-0

Code du produit : 04601

Structure chimique :



1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.
107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3

H311

Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2

H330

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3

H301

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B

H314

Toxicité spécifique pour certains organes cibles —

H335

Exposition unique,

Catégorie 3

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

T+; R26

T; R24/25

C; R34

Xi; R37

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Mentions de danger (CLP) :

: Danger

: H301+H311 - Toxique par ingestion ou par contact cutané
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H330 - Mortel par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

: P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire
P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom : METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS
n° CAS : 124-63-0

Textes des phrases R et H: voir section 16

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- | | |
|---|---|
| Premiers soins après inhalation | : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Mesures spécifiques (voir ... sur cette étiquette). Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher. |
| Premiers soins après contact oculaire | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| Premiers soins après ingestion | : Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). NE PAS faire vomir. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|--|---|
| Symptômes/lésions | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Symptômes/lésions après inhalation | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| Symptômes/lésions après contact avec la peau | : L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé. Toxique par contact cutané. |
| Symptômes/lésions après ingestion | : Toxique en cas d'ingestion. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- | | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂). |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

- | | |
|------------------------------|--|
| Protection en cas d'incendie | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. |
|------------------------------|--|

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- | | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Procédures d'urgence | : Eloigner le personnel superflu. |
|----------------------|-----------------------------------|

6.1.2. Pour les secouristes

- | | |
|--------------------------|--|
| Equipement de protection | : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. |
| Procédures d'urgence | : Stopper la fuite. |

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Recueillir le produit répandu. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver ... soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : des gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Porter un masque adéquat.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Colourless to pale yellow.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| Point d'ébullition | : 60 °C |
| Point d'éclair | : 113 °C |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | : 12 mm Hg at 530C |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : 3.95 |
| Densité relative | : Aucune donnée disponible |
| Masse volumique | : 1.48 g/cm³ |
| Solubilité | : Eau: Moisture sensitive |
| Log Pow | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Contact avec l'air. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Cutané: Toxique par contact cutané. Inhalation: Mortel par inhalation. Oral: Toxique en cas d'ingestion.

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| | |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | : Peut irriter les voies respiratoires. |
| | |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Non classé |
| | |
| Danger par aspiration | : Non classé |

| | |
|--|---|
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Toxique en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. |
|--|---|

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| Product/Packaging disposal recommendations | : Éliminer le contenu/récipient dans ... |
| Ecologie - déchets | : Déchets dangereux par suite de leur toxicité. |

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

| | |
|---------------|--------|
| N° ONU (ADR) | : 3246 |
| N° ONU (IMDG) | : 3246 |
| N° ONU (IATA) | : 3246 |
| N° ONU (ADN) | : 3246 |
| N° ONU (RID) | : 3246 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|--|--|
| Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) | : METHANESULPHONYL CHLORIDE |
| Proper Shipping Name (IMDG) | : METHANESULPHONYL CHLORIDE |
| Désignation exacte d'expédition/Description (IATA) | : METHANESULPHONYL CHLORIDE |
| Désignation officielle pour le transport (ADN) | : METHANESULPHONYL CHLORIDE |
| Désignation exacte d'expédition/Description (RID) | : METHANESULPHONYL CHLORIDE |
| Transport document description (ADR) | : UN 3246 METHANESULPHONYL CHLORIDE, 6.1 (8), I, (C/D) |
| Description document de transport (IMDG) | : UN 3246 METHANESULPHONYL CHLORIDE, 6.1 (8), I |
| Description document de transport (IATA) | : UN 3246 METHANESULPHONYL CHLORIDE, 6.1, I |
| Description document de transport (ADN) | : UN 3246 METHANESULPHONYL CHLORIDE, 6.1 (8), I |
| Description document de transport (RID) | : UN 3246 METHANESULPHONYL CHLORIDE, 6.1 (8), I |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

| | |
|---|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADR) | : 6.1 (8) |
| Etiquettes de danger (ADR) | : 6.1, 8 |



IMDG

| | |
|--|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) | : 6.1 (8) |
| Etiquettes de danger (IMDG) | : 6.1, 8 |



IATA

| | |
|--|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (IATA) | : 6.1 (8) |
|--|-----------|

ADN

| | |
|---|-----------|
| Classe(s) de danger pour le transport (ADN) | : 6.1 (8) |
|---|-----------|

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Etiquettes de danger (ADN) : 6.1, 8



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 6.1 (8)

Etiquettes de danger (RID) : 6.1, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : I

Groupe d'emballage (IMDG) : I

Groupe d'emballage (IATA) : I

Groupe d'emballage (ADN) : I

Groupe d'emballage (RID) : I

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : TC1

Disposition spéciale (ADR) : 354

Quantités limitées (ADR) : 0

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P602

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP8, MP17

Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T20

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2, TP37

Code-citerne (ADR) : L10CH

Dispositions spéciales pour citernes (ADR) : TU14, TU15, TE19, TE21

Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 1

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention : CV1, CV13, CV28

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S9, S14

Danger n° (code Kemler) : 668

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Panneaux oranges

| |
|------|
| 668 |
| 3246 |

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : C/D

Code EAC : 2XE

Code APP : B

- Transport maritime

Special provision (IMDG) : 354

Quantités limitées (IMDG) : 0

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Packing instructions (IMDG) : P602

Tank instructions (IMDG) : T20

Tank special provisions (IMDG) : TP2, TP13, TP37

EmS-No. (Fire) : F-A

EmS-No. (Spillage) : S-B

Stowage category (IMDG) : D

Stowage and handling (IMDG) : SW2

N° GSMU : 156

- Transport aérien

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Interdit

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : Interdit

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : Interdit

Code ERG (IATA) : 6C

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : TC1

Dispositions spéciales (ADN) : 354, 802

Quantités limitées (ADN) : 0

Quantités exceptées (ADN) : E0

Équipement exigé (ADN) : PP, EP, TOX, A

Ventilation (ADN) : VE02

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 2

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : TC1

Disposition particulière (RID) : 354

Quantités limitées (RID) : 0

Quantités exceptées (RID) : E0

Packing instructions (RID) : P602

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP8, MP17

Instructions de transport en citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T20

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

| | |
|---|--------------------------------|
| Dispositions spéciales relatives aux citernes mobiles et aux conteneurs pour vrac (RID) | : TP2, TP37 |
| Codes-citerne pour les citernes RID (RID) | : L10CH |
| Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) | : TU14, TU15, TU38, TE21, TE22 |
| Catégorie de transport (RID) | : 1 |
| Dispositions spéciales relatives au transport – Chargement, déchargement et manutention (RID) | : CW13, CW28, CW31 |
| Numéro d'identification du danger (RID) | : 668 |

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Candidate List

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS is not on the REACH Annex XIV List

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

| | |
|--|--|
| AwSV/VwVwS Annex reference | : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Présente un danger pour l'eau (Classification according to VwVwS, Annex 2; No WGK 1655) |
| 12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV | : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs) |

Danemark

| | |
|--|---|
| Recommandations réglementation danoise | : Young people below the age of 18 years are not allowed to use the product Pregnant/breastfeeding women working with the product must not be in direct contact with the product |
|--|---|

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

METHANESULFONYL CHLORIDE FOR SYNTHESIS

Fiche de données de sécurité

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| | |
|---------------------------|---|
| Acute Tox. 2 (Inhalation) | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2 |
| Acute Tox. 3 (Dermal) | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3 |
| Acute Tox. 3 (Oral) | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3 |
| Skin Corr. 1B | Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion |
| H311 | Toxique par contact cutané |
| H314 | Causes severe skin burns and eye damage |
| H330 | Mortel par inhalation |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires |
| R24/25 | Toxique par contact avec la peau et par ingestion |
| R26 | Très toxique par inhalation |
| R34 | Provoque des brûlures |
| R37 | Irritant pour les voies respiratoires |
| C | Corrosif |
| T | Toxique |
| T+ | Très toxique |
| Xi | Irritant |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit